



## Parc de jeux municipal

-----  
Par NathalieB

Bonjour, il y a maintenant un an, la mairie a déplacé, suite à des travaux, un petit parc de jeux tout contre notre terrasse (moins de 2 mètres) sans nous consulter et sans notre accord.

Ce parc de jeux est source de nuisances pour nous. Lorsqu'il fait beau, les enfants défilent toute la journée, et les cris nous empêchent de profiter de notre terrasse. On entend même les cris dans notre maison, fenêtres fermées et pourtant, notre maison est récente et bien isolée.

De plus, lorsque les enfants montent en haut du toboggan, ils ont une vue directe sur notre terrasse.

Nous sommes la seule famille vraiment gênée par ce parc, car nos autres voisins sont plus éloignés.

Je voulais savoir si la mairie avait le droit de mettre un parc de jeux si proche d'une habitation?

Et d'autre part, je voulais savoir si c'était possible pour nous de faire une action en justice, et surtout, si l'action en justice est possible, est-ce que nous aurions des chances de gagner et d'obtenir le déplacement de ce parc de jeux?

Je tiens à souligner que j'ai moi même des enfants et trouve tout à fait normal que les enfants aillent au parc, crient et jouent. Ce que je trouve inadmissible, c'est que la mairie se soit permis de placer ce parc de jeux aussi proche de notre terrasse.

Je vous remercie par avance pour vos avis et vos conseil.

Cordialement

-----  
Par chamce

contactez la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (F.I.F.A.S)

""F.I.F.A.S Fédération Française Industries du Sport Loisirs

Syndicat à Levallois-Perret

3 Rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret

01 47 31 56 23""